

Motion

1953 Hadorn, Ochlenberg (UDC)
Grimm, Berthoud (Les Verts)

Cosignataires: 36

Déposée le: 10.06.2009

Journée bernoise des déchets et Prix de la propreté

Le Conseil-exécutif est chargé

- d'organiser une fois par an une Journée des déchets dans les écoles de la scolarité obligatoire ;
- de créer un Prix cantonal de la propreté attribué chaque année à une commune bernoise.

Développement

On trouve de plus en plus de déchets jetés négligemment ou éliminés illégalement dans les rues, sur les places publiques ou dans la nature. Cette élimination sauvage perturbe l'ordre public, entraîne des frais de nettoyage élevés et nuit à la qualité de vie de la population.

Ce phénomène généralisé du *littering* préoccupe de plus en plus les individus, les communes et le canton. Plusieurs communes ont mis au point des stratégies, mènent des campagnes d'information et, de plus en plus souvent, infligent des amendes aux contrevenants, comme la ville de Berne, à partir du 15 juin 2009. En ville de Bâle, une amende de 20 francs est perçue auprès des personnes qui consomment des boissons et de la nourriture dans les bus et les trams. Oberburg (voir l'article paru dans la *Berner Zeitung* le 5.6.2009 « *So was von peinlich und out* ») ainsi que bien d'autres villes et communes sont désarmées et cherchent des solutions pour ne pas avoir à puiser dans les recettes fiscales pour payer l'élimination des déchets.

La motion 131/2008 « Combattre le *littering* » a été adoptée en 2008 et simultanément classée, sous prétexte que c'est aux communes qu'il appartient d'agir et qu'en Suisse, différentes organisations font de l'information.

Dans la réponse à l'interpellation 252/2007 « *Littering* : quelles conséquences dans le canton de Berne? », le Conseil-exécutif déclare que les règles de l'ordonnance sur les déchets sont claires et que des amendes sont déjà perçues (16 070 CHF en 4 ans). Il renvoie à cette ordonnance d'application de la loi sur les déchets ainsi qu'à l'ordonnance sur les amendes d'ordre pour les détails.

Selon nous, il faut trouver de nouvelles réponses au phénomène du *littering* tel qu'il se manifeste dans le canton de Berne.

Augmenter les amendes ne sert à rien !

Il faut plutôt miser sur l'éducation. L'expérience montre que les enfants et les adolescents sont fortement impressionnés quand ils doivent nettoyer leurs propres déchets ou ceux laissés par les autres au bord des routes, sur les rives des rivières et dans les forêts.

De larges pans de la population devraient également avoir la possibilité de participer à des actions de nettoyage.

Plusieurs écoles organisent déjà des journées des déchets. Généraliser cette mesure permettrait, du moins nous l'espérons, de sensibiliser les jeunes générations et de les dissuader de jeter leurs déchets n'importe où.

Impact sur les ressources financières et humaines

La journée des déchets pourrait se dérouler dans le cadre de l'enseignement normal (p. ex. dans les cours de connaissance de l'environnement), là où c'est prévu par le plan d'études. Ainsi, il ne serait pas nécessaire de mobiliser plus de ressources, humaines comme financières. L'outil que nous réclamons est déjà utilisé par certaines communes. Il s'agit maintenant de l'institutionnaliser et de le généraliser de manière coordonnée avec les communes.

Gérer les déchets par l'incitation

Pour inciter la population à participer à la journée des déchets ou à toute autre action de ce type, le canton doit décerner chaque année un Prix de la propreté à la commune qui aura fait preuve d'innovation et d'efficacité dans la mise en œuvre des principes suivants :

- éviter la production de déchets ;
- réduire la quantité de déchets ;
- éliminer les déchets correctement.

Ces deux outils permettraient à l'ensemble de la population de contribuer à la propreté des communes.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif salue les innovations proposées par les motionnaires et approuve le principe de lutter contre le *littering* par des actions d'information et des incitations. Le *littering* est un phénomène de société difficile à gérer, auquel sont confrontées de nombreuses communes. Mis à part les pouvoirs publics, divers organismes ou associations s'efforcent d'y remédier depuis de nombreuses années. Expérience faite, la politique de lutte la plus efficace combine campagnes d'information et de sensibilisation et mesures répressives. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a organisé une table ronde dans le but de coordonner les mesures prises par différents partenaires pour lutter contre le *littering*. Y participent l'Union des villes suisses (UVS), la Communauté d'intérêts pour un monde propre (IGSU) – réunissant notamment de grands distributeurs, des entreprises de vente de denrées alimentaires à l'emporter et des entreprises de recyclage –, ainsi que d'autres cercles intéressés.

Réponse au point 1 : Journée des déchets

La Fondation suisse pour la pratique environnementale (PUSCH) organise depuis de nombreuses années une Journée des déchets dans le cadre de l'action intitulée « Chasse au trésor ». Un nombre important de communes y participent volontairement. La fondation PUSCH soutient également les communes victimes du *littering* en leur proposant des documents d'information et des mesures ; elle est aussi très présente dans les écoles, dans le cadre d'un module d'enseignement sur les déchets.

Le Conseil-exécutif salue en principe l'idée d'organiser une Journée des déchets à l'échelle de tout le canton ; il propose de demander au service compétent en la matière de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) d'examiner quelles synergies pourraient être exploitées et quelles collaborations pourraient être envisagées avec la fondation PUSCH ou d'autres partenaires. Si une telle Journée des déchets est conçue, il faut veiller à ce que la participation des communes et des écoles primaires reste volontaire ; en effet, il faut éviter que le canton n'intervienne dans le domaine de compétence des communes ou dans celui des écoles, respectivement des enseignantes et enseignants. A cette condition, le Conseil-exécutif approuve le point 1 de la motion, mais seulement sous forme de postulat.

Réponse au point 2 : Prix de la propreté

L'élimination des déchets dans l'espace public est, par principe, placée sous la responsabilité des communes, elles-mêmes soutenues par le canton au niveau de la mise en œuvre. Ce constat faisait déjà l'objet des réponses du Conseil-exécutif à l'interpellation 252/2007 et à la motion 131/2008.

En organisant un Prix de la propreté, le canton pourrait honorer le grand engagement des communes en matière d'élimination des déchets, et récompenser les idées les plus innovantes et les plus efficaces. Pour motiver réellement les communes et les mobiliser, il faudrait que le montant du prix soit intéressant. Le service compétent de la TTE pourrait organiser une telle manifestation, sur le modèle du Prix de l'énergie attribué par la Ville de Berne, en y associant des partenaires et des sponsors. Cette initiative devrait vraisemblablement pouvoir être financée par le Fonds pour la gestion des déchets.

Proposition :

- Point 1 : adoption sous forme de postulat
- Point 2 : adoption

Au Grand Conseil